

Présentation générale du projet de budget 2007

Enseignement scolaire

Présentation générale du projet de budget 2007

Mission « Enseignement scolaire » (hors enseignement technique agricole)

La part importante consacrée à l'enseignement scolaire dans le budget de l'Etat (22 %) traduit la priorité accordée par le gouvernement à celui-ci. Dans un contexte de maîtrise accrue des dépenses publiques, les crédits de l'enseignement scolaire relevant de l'éducation nationale progresseront en 2007, à périmètre constant, de + 1,32 % et représenteront 58,28 milliards d'euros.

Les effets de périmètre compliquent la comparaison chiffre à chiffre avec le budget 2006. Ils sont essentiellement liés à la poursuite de la mise en œuvre de la décentralisation (-926 M€) et aux transferts opérés vers d'autres missions (- 14 M€) notamment celle de la jeunesse et des sports.

Ce budget traduit deux orientations principales : une forte augmentation des moyens consacrés à l'égalité des chances et la recherche d'une plus grande efficacité du système éducatif.

I - Un budget qui accentue fortement les moyens consacrés à l'égalité des chances

Tous les élèves devront désormais maîtriser progressivement au cours de leur scolarité les sept piliers du socle commun des connaissances et de compétences. Ceux qui rencontrent des difficultés feront l'objet d'un accompagnement spécifique ; ceux qui réussissent seront encouragés dans leurs efforts.

L'école doit tout à la fois encourager les meilleurs élèves qui ont démontré leur attachement à l'ambition scolaire et soutenir ceux d'entre eux qui sont confrontés à des difficultés ou sont les plus fragiles.

I.1 - La relance de l'ambition scolaire

Les bourses au mérite sont automatiquement attribuées aux élèves boursiers qui ont obtenu la mention « Bien » ou « Très bien » au diplôme national du brevet. Ceux d'entre eux qui se sont distingués en classe de troisième par leur effort dans le travail scolaire, sans pour autant obtenir de mention à ce diplôme, peuvent également bénéficier de cette bourse, sur décision prise par l'inspecteur d'académie, après avis d'une commission départementale. Dès la rentrée 2006, ces bourses sont passées de 28 500 à 100 000 (soit 89 000 bourses au mérite attribuées dans l'enseignement public, 8 000 dans l'enseignement privé sous contrat et 3 000 dans l'enseignement technique agricole), leur taux ayant été porté de 775 € à 800 €.

Présentation générale du projet de budget 2007

Parallèlement, les bourses des collèges et lycées sont revalorisées de 2% à la rentrée 2007.

Ces mesures conduisent à **augmenter de près de 50 M€**, soit de 10 % par rapport à la loi de finances initiales (LFI) pour 2006, **le montant total des crédits consacrés aux bourses.**

De même, les 5 M€ de crédits supplémentaires, adoptés par amendement lors de la discussion du PLF 2006 dans le cadre du « Plan Banlieues » et destinés à financer des projets destinés à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur d'élèves issus des familles les moins favorisées, sont consolidés. En 2006, ces crédits ont notamment servi à financer l'opération « **100 000 étudiants pour 100 000 élèves** », qui organise un tutorat assuré par des étudiants des universités ou des grandes écoles.

I.2 - L'accompagnement des plus fragiles

La scolarisation des élèves handicapés constitue une priorité du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui entend poursuivre les efforts réalisés dans ce domaine. Le nombre d'enfants handicapés scolarisés a en effet progressé, depuis 2002 de 70 %, passant de 89.000 élèves accueillis en 2002-2003 à 151.00 élèves accueillis en 2005-2006.

Cet effort sera poursuivi dans le cadre du PLF 2007. Ainsi, et conformément aux dispositions de la loi d'orientation et de programme sur l'école, 166 unités pédagogiques d'intégration vont être créés dans le public et 34 dans le privé. Ces structures permettent d'accueillir collectivement dans un collège ou un lycée des élèves handicapés qui ne peuvent s'accommoder des contraintes parfois lourdes de l'intégration individuelle. A ce titre, **200 emplois d'enseignant du second degré seront créés à la rentrée 2007, pour un coût de 9M€ et 166 auxiliaires de vie scolaire seront recrutés dans les UPI de l'enseignement public.**

Présentation générale du projet de budget 2007

Le PLF 2007 permet en outre le financement, en année pleine, de 50 000 contrats aidés dans le premier et dans le second degré, une partie d'entre eux étant chargés de fonctions d'accompagnement auprès des élèves handicapés. Au total, **près de 130 M€ sont prévus pour financer la part employeur consacrée à ces contrats.**

La création de 200 classes relais, chargées d'accueillir temporairement les élèves en rupture avec l'institution scolaire, en vue de les réinsérer dans un cursus ordinaire, est par ailleurs prévue à la rentrée 2007. **200 emplois d'enseignants du premier degré et 100 emplois d'enseignants du second degré** sont créés, pour un coût de 12M€ en année pleine. Chacune de ces classes bénéficiera d'un assistant d'éducation recruté à mi-temps, soit au total **100 assistants d'éducation à temps plein.**

Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est un plan d'action conçu par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents pour soutenir les élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences susceptibles de compromettre leur apprentissage. Il est formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités les échéances et les modes d'évaluation.

Ayant fait l'objet d'une expérimentation en 2005-2006, dans 8 500 classes de l'enseignement primaire et 149 collèges volontaires, les PPRE sont progressivement étendus à la rentrée 2006.

Des moyens supplémentaires seront consacrés à la poursuite de la mise en œuvre de ces PPRE : le PLF 2007 intègre le financement de 1 000 assistants pédagogiques supplémentaires en année pleine.

I.3 - La santé et le service social à l'école

Afin de répondre à l'objectif fixé par la loi d'orientation et de programme de l'école, laquelle prévoit que chaque établissement devra bénéficier d'ici 2010 des services d'une infirmière identifiée chargée de participer à l'éducation des élèves en matière de santé et de nutrition, **la création de 300 postes d'infirmières est prévue à la rentrée 2007.** Cette mesure représentera une dépense de 9M€ en année pleine.

La création de 50 emplois de médecins scolaires et d'assistants de service social permettra de mieux identifier les situations de précarité et de prévenir les conduites à risques. Ils seront prioritairement affectés dans les collèges ambition réussite.

Présentation générale du projet de budget 2007

II - Un budget qui traduit la recherche d'une plus grande efficacité du système éducatif

Les comparaisons internationales produites par l'OCDE (« Regard sur l'éducation » septembre 2006) montrent que la dépense consacrée à un élève de l'enseignement secondaire en France est supérieure de 32 % à la moyenne des pays de l'OCDE, sans manifestement correspondre à une efficacité pédagogique supérieure.

Il convient naturellement d'être prudent sur l'interprétation à donner à ces chiffres ; cela confirme toutefois la nécessité pour le ministère de l'éducation nationale de veiller à une meilleure utilisation des moyens consacrés à l'enseignement scolaire. C'est aussi l'enjeu du projet de budget 2007.

II.1 - L'adaptation des moyens d'enseignement aux besoins

Au cours de la dernière décennie, les collèges et lycées ont vu leurs effectifs diminuer de 313.000 élèves. Cette diminution se poursuit à la rentrée 2007 avec une prévision de – 31.000 élèves dans l'enseignement public. **Celle-ci se traduit par la suppression de 2 400 emplois** (soit – 2.000 emplois dans le public et - 400 emplois dans le privé par application de la parité).

A l'opposé, **une mesure de création de 600 emplois** (soit + 500 dans le public et +100 dans le privé) est prévue dans le PLF pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves dans le premier degré (+ 39 500 dans le public).

Les concours de recrutement dans le premier et le second degré seront maintenus au même niveau qu'en 2006, soit 11 000 pour le premier degré, et 10 000 pour le second degré ; le ministère de l'éducation nationale disposera ainsi d'un potentiel d'enseignants suffisant, compte tenu du niveau des départs en retraite et de l'existence de sureffectifs dans certaines disciplines. Il n'y aura donc pas plus d'enseignants stagiaires en IUFM à la rentrée 2007 qu'à la rentrée 2006 ; or, actuellement, **3.606 postes sont vacants et le resteront en 2007 ; ils sont donc supprimés.**

De la même façon, **les emplois d'assistants de langue**, dont le nombre a été très fortement augmenté ces dernières années, ne sont pas tous pourvus faute de candidature. **C'est pourquoi 200 d'entre eux sont supprimés à la rentrée 2007.**

II.2 - Une gestion plus rationnelle du système éducatif

Afin de mieux assurer la continuité du service public de l'enseignement dans le second degré, et de diminuer le pourcentage d'heures d'enseignement non assurées, **les moyens consacrés au remplacement de courte durée sont renforcés.** A ce titre, l'inscription de 10M€ au PLF 2007 est prévue et portera à 61 M€ le montant de crédits consacrés à ce dispositif pour le public et le privé.

Les audits de modernisation conduits en 2005 et 2006 ont permis de souligner les marges de manœuvre existantes en matière de performance administrative notamment dans l'organisation des examens et dans la gestion des décharges de service des enseignants du second degré.

Le rapport d'audit sur les examens a notamment démontré que les académies étaient très inégalement efficaces dans l'organisation matérielle des examens. La généralisation des bonnes pratiques permettra de gagner en efficacité.

Présentation générale du projet de budget 2007

Dans les rectorats et en administration centrale, des gains de productivité peuvent être dégagés qui permettent de **supprimer, au total, 400 emplois de personnels administratifs et l'équivalent de 100 emplois de vacation.**

Dans la gestion des ressources humaines du second degré des améliorations significatives peuvent être réalisées dans deux domaines : celui des décharges de service et celui de la réduction des surnombres disciplinaires.

Les décharges de service accordées aux enseignants du second degré (hors décharges syndicales) équivalent à environ 23 000 emplois dans l'enseignement public et 5 000 dans l'enseignement privé. Elles représentent près de 6 % des effectifs enseignants du second degré.

Une partie d'entre elles devrait être mieux assises juridiquement. D'autres, à l'inverse - par exemple certaines heures de première chaire en Première - ne correspondent plus à des contraintes pédagogiques spécifiques. C'est pourquoi un toilettage des décrets de 1950, relatifs aux obligations de service des enseignants est à l'étude. Il est envisagé de réduire de l'ordre de 10% le volume de ces décharges.

Un meilleur calibrage entre disciplines des postes mis aux concours permettra de réduire les surnombres disciplinaires dans l'enseignement public.

Une économie de 3 256 emplois d'enseignants du second degré (soit 2 780 dans le public et 476 dans le privé) est en conséquence escomptée à la rentrée 2007, au titre des décharges de service et de la résorption des surnombres disciplinaires, sans que les moyens consacrés à l'enseignement devant les élèves soient affectés.

II.3 - La contrepartie des efforts réalisés

En liaison avec les gains de productivité, un effort très substantiel vis-à-vis des personnels est accompli, au-delà des améliorations liées à la mise en œuvre de l'accord salarial de la fonction publique du 26 janvier 2006 (+627M€). **Le PLF 2007 prévoit en effet une enveloppe catégorielle de 190 M€**

La constitution du corps des professeurs des écoles sera poursuivie avec l'intégration dans ce corps, à la rentrée 2007, de 20 735 instituteurs.

La poursuite de la revalorisation du régime indemnitaire des personnels non enseignants (20M€) notamment des services déconcentrés, est prévue. Au total entre 2003 et 2007, 128 M€ auront été consacrés à cette revalorisation.

Certaines contraintes pesant sur les personnels doivent être mieux prises en compte. Des discussions avec les organisations syndicales seront menées en ce sens. Aussi une provision de près de 30 M€ a été intégrée dans le plafond des dépenses de personnels.

II.4 - L'intégration de mesures importantes liées à la décentralisation

L'organisation du système éducatif se modifie avec les mesures de décentralisation prévues par la loi du 13 août 2004. Celles-ci s'accomplissent selon le calendrier prévu et de façon satisfaisante.

Présentation générale du projet de budget 2007

Alors même que le droit d'option reste ouvert jusqu'en fin 2007, il est estimé que près de la moitié des personnels concernés aura opté pour le détachement ou l'intégration dans la fonction publique territoriale et qu'en conséquence, ils seront à la charge des collectivités dès le 1^{er} janvier 2007. La grande majorité d'entre eux a choisi l'intégration, ce qui démontre que la décentralisation est bien acceptée par les personnels.

Le projet de loi de finances pour 2007 est construit sur une hypothèse de transfert de 21 475 agents (16 693 agents ont opté pour l'intégration et 4 782 pour le détachement). Le transfert prévu à ce stade est de 621M€. Des demandes de détachement et d'intégration supplémentaires ayant été formulées à la fin du mois d'août, ces estimations seront réajustées à la hausse, au vu du constat définitif.

D'autres mesures liées aux transferts des agents non titulaires et des emplois de TOS devenus vacants depuis le transfert des services, ainsi que le transfert de 160 emplois vacants de gestionnaires de TOS, sont intégrées dans le PLF 2007. Ces transferts représentent 46,77M€.

Pour accompagner ces mouvements, il est prévu de transférer les dépenses de recrutement des personnels TOS, les dépenses de fonctionnement relatives aux gestionnaires TOS, les dépenses de chômage ainsi que les crédits d'action sociale versés aux personnels non titulaires et aux titulaires ayant exercé leur droit d'option. L'ensemble de ces opérations représente 9,7 M€.

Enfin la part de forfait d'externat correspondant à la rémunération des personnels non enseignants concourant au fonctionnement technique des établissements d'enseignement privés, initialement prise en charge par l'Etat, est transférée aux collectivités locales au 1^{er} janvier 2007 pour un montant de 248,6 M€ (forfait d'externat).

Au total, les transferts liés à la mise en œuvre de la décentralisation inscrits, à ce stade, au PLF 2007, s'élèvent à 926 M€

*
* *

Le défi à relever aujourd'hui n'est plus d'augmenter les moyens consacrés à l'enseignement scolaire ; il réside dans l'optimisation de leur utilisation. Il importe de dépasser une approche purement quantitative, certes nécessaire, mais de s'inscrire dans une logique de recherche de performance et d'efficience. Tel est le cadre de travail que le PLF 2007 assigne au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

A l'intérieur de ce cadre de travail, la stratégie dont le PLF est le reflet met en avant la priorité accordée à l'égalité des chances, à travers le renforcement des moyens consacrés à l'accompagnement des plus méritants et des plus défavorisés socialement ainsi qu'à l'accueil des élèves en situation de handicap.

Présentation générale du projet de budget 2007

Enseignement supérieur et Recherche

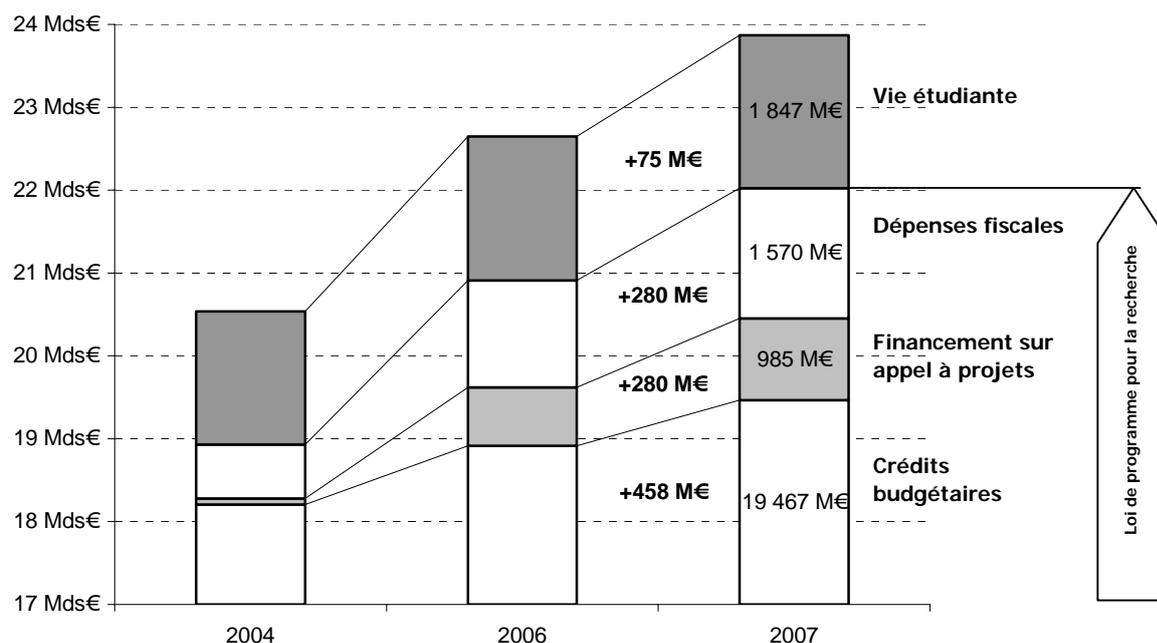
Présentation générale du projet de budget 2007

PLF 2007 Points essentiels

2007 prolonge l'effort sans précédent du Gouvernement vis-à-vis de l'enseignement supérieur et de la recherche, en augmentant pour la troisième année consécutive les moyens consacrés à ce secteur de plus d'un milliard d'euros. Ils atteignent ainsi 23,9 Mds€, en augmentation de 5% par rapport à 2006.

L'engagement pris lors du vote de la loi de programme du 18 avril 2006 pour la recherche est tenu : hors vie étudiante, les moyens¹ consacrés à la recherche et à l'enseignement supérieur, augmentent **d'un 1 milliard d'euros** et atteignent **22 Mds€**. Cette augmentation est identique celles de 2005 et de 2006. Par référence à 2004, la recherche française aura bénéficié de plus de 6 milliards d'euros supplémentaires en trois ans.

Par ailleurs, les crédits consacrés à la Vie étudiante atteignent **1,85 Mds€**



Favoriser l'emploi et l'attractivité des carrières

- **2 000 emplois** sont créés répartis également entre l'enseignement supérieur et la recherche.
- Revalorisation de l'allocation recherche de 8 % à partir du 1^{er} février 2007 et augmentation jusqu'à 1,5 Smic pour les allocataires en 3 années à partir du 1^{er} octobre 2007 (31,1 M€).

Améliorer la condition de vie des étudiants

- **1,85 Mds€** en faveur de la vie étudiante en hausse de 4,31 %.

¹ Le périmètre correspond aux crédits budgétaires de la MIRE, aux moyens accordés par les agences de financement (Agence nationale pour la recherche, OSEO-ANVAR) et aux mesures fiscales.

Présentation générale du projet de budget 2007

- Poursuite du plan de rénovation et de construction des logements étudiants (62M€).
- Augmentation des crédits destinés aux aides directes aux étudiants (bourses, allocations d'installation) de 61,5 M€ pour atteindre 1,44 Mds€.
- Mise en œuvre et amélioration de l'allocation d'installation étudiante (24 M€)
- Les appels à projet égalité des chances sont maintenus et amplifiés (4,8 M€)
- L'accès aux études universitaires des étudiants handicapés est facilité (7,5 M€)

De meilleures conditions matérielles

- **603 M€ pour l'immobilier universitaire (+62,4 M€)** pour financer les contrats de projets, et les travaux de construction et de mise aux standards internationaux de l'immobilier universitaire.

Poursuivre la mise en place des agences de financement sur projets

- Le budget des agences de financement par projet augmente de **280 M€**
235 M€ pour l'agence nationale pour la recherche (ANR) qui atteint 825 M€
45 M€ pour Oseo-ANVAR dont le budget atteint 160 M€.

Participer au développement de la recherche partenariale

Afin d'atteindre l'objectif d'amener les dépenses de recherche française à 3% du PIB, le Gouvernement augmente également son effort en faveur de la recherche dans les entreprises.

- Mesures fiscales dont le montant atteindra 1 570 M€ soit 280 M€ de plus qu'en 2006.
- Fonds de compétitivité des entreprises dont l'augmentation est destinée pour partie aux entreprises des pôles de compétitivité (+40M€).

Le budget 2007 est le premier budget préparé dans le cadre de la loi de programme sur la recherche du 18 avril 2006. Il réaffirme la volonté du Gouvernement d'inscrire l'enseignement supérieur et la recherche française au cœur de ses priorités.

Présentation générale du projet de budget 2007

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Présentation générale du projet de budget 2007

La progression des crédits budgétaires de la MIREs s'élève à 533 M€

Formations supérieures et recherche universitaire (150) et Vie étudiante (231)

L'évolution des programmes Formations supérieures et recherche universitaire (150) et Vie étudiante (231) marque la volonté du Gouvernement de poursuivre le renforcement et la modernisation de l'enseignement supérieur français et de la recherche universitaire : **Ils augmentent de 360 M€** par rapport à 2006, à structure constante.

Le projet de budget 2007 de ces programmes s'élève à 12 511 M€ ce qui représente une progression de 5,71 % par rapport à 2006 (11 835 M€). Ces montants intègrent le transfert des crédits de rémunération des allocataires de recherche en provenance du programme Orientation et pilotage de la recherche (+305 M€ et près de 12 000 ETPT). Ces effets corrigés, la progression des crédits des deux programmes s'élève à 360 M€ (+3,04 %).

A structure constante, le programme Formations supérieures et recherche universitaire progresse de 2,82 % (+285 M€). Le programme Vie étudiante augmente de 4,31 % (progression sans équivalent depuis de nombreuses années).

Cela représente 152 600 emplois dont 15.000 dans les établissements publics.

1000 emplois supplémentaires, revalorisation de l'allocation de recherche

A. 1 000 emplois supplémentaires, 450 emplois d'enseignants chercheurs et 550 emplois de personnels non enseignants, seront créés en 2007.

Ces emplois nouveaux permettront de soutenir les activités de recherche et favoriseront la professionnalisation des formations. Ils permettront aux établissements d'améliorer l'encadrement pédagogique des étudiants

Des crédits, **correspondant au recrutement à la rentrée 2007 de 500 moniteurs supplémentaires (+ 0,69 M€)**, sont prévus pour les établissements d'enseignement supérieur. Ils s'ajoutent au 500 déjà créés en 2006.

Ces moyens permettront de faciliter les décharges de service d'enseignement dont bénéficieront les enseignants chercheurs pour leur participation à des projets de recherche et à l'orientation des étudiants.

B. Les allocations de recherche sont revalorisées de 8 %, à compter du 1er février 2007. Leur montant mensuel passera à cette date de 1 417,38 € (valeur au 1er juillet 2006) à **1 530,77 €**

A compter du 1er octobre 2007, **les allocations de 3ème année** seront portées à hauteur de **150 % du SMIC (+5,90 M€)**.

11 988 allocataires de recherche sont prévus en 2007 ce qui correspond à une campagne de recrutement de 4 000.

Présentation générale du projet de budget 2007

C. Un ensemble de mesures en faveur des personnels de l'enseignement supérieur est proposé pour un montant total de 12,77 M€

Les crédits de fonctionnement : progression significative

Les crédits de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur progressent globalement de 62,62 M€ (contre + 25,43 M€ en LFI 2006).

Ces moyens supplémentaires seront répartis au sein des enveloppes de crédits contractualisés (volets enseignement supérieur et recherche) et de la dotation globale de fonctionnement. Ils compensent en outre, **à hauteur de 41 M€** des charges qui seront désormais assumées directement par les établissements d'enseignement supérieur

Ce transfert contribue à donner une plus grande souplesse de gestion aux établissements d'enseignement supérieur.

Par ailleurs les moyens des universités progresseront à périmètre constant de 21,62 M€

Au titre de la mise en œuvre des mesures du pacte pour la recherche en faveur des jeunes chercheurs, ils permettront la montée en charge du dispositif piloté par l'Institut universitaire de France (+ 1,07 M€)²

Il est en outre prévu d'accroître **de 20 % l'effectif des bénéficiaires des bourses de mobilité** versées aux étudiants accomplissant des séjours à l'étranger (+3,5 M€) et d'augmenter de 1 M€ les moyens des bibliothèques universitaires.

Les crédits de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur seront ainsi portés globalement, hors immobilier, à 1 316,68 M€

Vie étudiante : +75 M€, une augmentation sans précédent

Des moyens supplémentaires très importants (+75 M€) sont ouverts pour l'accompagnement social des étudiants qui est un élément déterminant de la promotion de l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur

A. Une enveloppe supplémentaire de 41,73 M€ est prévue pour améliorer le dispositif d'ensemble des aides directes aux étudiants, amélioration qui s'applique d'ores et déjà à la rentrée universitaire 2006 avec la mise en place de l'allocation d'installation étudiante (ALINE) qui sera maintenu en 2007. Le montant de l'aide de rentrée 2006 est de 24 M€

B. Après l'effort important réalisé en faveur du logement étudiant en 2006 (ouverture de 5 M€ supplémentaires pour la réhabilitation des résidences universitaires), la tendance se poursuit en 2007 par l'ouverture d'une dotation d'1,5 M€ supplémentaires pour le fonctionnement du réseau du CNOUS et des CROUS. **Ainsi 5 000 chambres seront mises aux normes actuelles de confort et d'équipement et 5000 nouveaux logements seront mis en chantiers.**

²le nombre de chercheurs soutenus augmentera progressivement, les promotions de membres juniors et seniors passant respectivement de 15 à 25 et de 25 à 50.

Présentation générale du projet de budget 2007

C. Conformément aux engagements du Gouvernement, la promotion de l'égalité des chances à l'université est une priorité majeure du PLF 2007. Une enveloppe supplémentaire de 10,85 M€ est prévue à ce titre :

- pour la mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005, 7,5 M€ sont proposés pour l'amélioration de l'accompagnement pédagogique des étudiants handicapés, passant notamment par le développement de dispositifs d'accueil et de soutien et la mise en place d'équipements spécifiques
- 2,14 M€ pour accompagner la montée en charge à partir de la rentrée 2006 des bourses de mérite, destinées à soutenir les étudiants particulièrement méritants et de condition modeste dans des études supérieures longues,
- 1,19 M€ pour consolider en 2007 les opérations de tutorat qu'il s'agisse de la montée en puissance de l'opération 100.000 étudiants pour 100.000 élèves de l'éducation prioritaire ou de l'appel à projets lancé conjointement par les Ministres chargés de l'Enseignement supérieur et de l'Egalité des chances en 2006, intitulé «promouvoir l'égalité des chances à l'université»

Immobilier : un effort soutenu

Les dépenses d'immobilier bénéficient d'un effort soutenu et doivent permettre de commencer à mettre en oeuvre les nouveaux contrats de projets Etat – Régions 2007/2013 : à structure constante, **l'enveloppe de crédits de paiement progresse de 63 M€ (soit 603 M€) par rapport à la LFI 2006 (540 M€)**

Le PLF 2007 permet la poursuite des chantiers de construction initiés dans le cadre des CPER 2000 / 2006 et ouvre les moyens permettant d'amorcer la mise en oeuvre des nouveaux contrats de projets.

Les constructions et le premier équipement, les contrats de projets :

Le montant des autorisations d'engagement ouvertes pour 2007 au titre des prochains CPER s'élève à 143,47 M€, dans le cadre d'une montée en charge progressive du financement des nouveaux contrats pour lesquels l'engagement global de l'Etat porte sur 1 890 M€ sur l'ensemble de la période. Ces moyens seront complétés à partir des produits de cessions immobilières qui seront ouverts en 2007 sur le compte d'affectation spéciale (CAS) Patrimoine immobilier de l'Etat : 20 M€ sont attendus à ce titre, ce qui portera à **163,5 M€ l'enveloppe disponible en 2007 (soit +16,7 M€ par rapport à la LFI 2006)**.

En termes de CP, le montant prévu est de 229 M€. Il permettra la poursuite des opérations initiées dans le cadre des CPER 2000 – 2006 et la couverture des nouvelles opérations.

La sécurité, la maintenance et la logistique immobilière :

L'effort financier pour la mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur, est poursuivi en 2007 : 45 M€ en AE (contre 43 M€ en LFI 2006) et 73 M€ en CP sont prévus (soit la reconduction du niveau de financement de 2006).

La mise en sécurité du patrimoine immobilier des établissements d'enseignement supérieur va de pair avec la mise à niveau des crédits de maintenance, nécessaires pour pérenniser les investissements réalisés. Les efforts très significatifs des années précédentes sont consolidés sur la

Présentation générale du projet de budget 2007

base de 133,75 M€ en AE et CP (+1,56 M€ par rapport à 2006). (Ces moyens s'ajoutent à l'enveloppe de logistique immobilière : 279,62 M€).

Les grands travaux :

Au titre du PLF 2007, 93,19 M€ d'AE et 114,59 M€ de C.P. sont prévus pour le chantier du campus de Jussieu afin de poursuivre et d'accélérer le désamiantage et la mise en sécurité du site.

Le PLF 2007 prévoit l'inscription d'une enveloppe de 20 M€ en AE et en CP pour les besoins d'autres établissements.

Enfin, est prévue une première enveloppe de 1,84 M€ en AE et CP pour le fonctionnement de l'établissement public d'aménagement universitaire qui doit voir le jour avant la fin de l'année 2006 et qui aura pour mission d'appuyer l'Etat et les établissements pour la mise en œuvre de la politique en matière de patrimoine immobilier universitaire.

Les établissements publics de recherche :

Evolution des programmes Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (194), Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources (187), Recherche spatiale (193) et Orientation et pilotage de la recherche (172) de la MIRES

Le projet de budget pour 2007 des programmes recherche relevant du ministère chargé de la recherche s'élève à structure courante à **6 272 M€** (- 87,07 M€ par rapport à la LFI 2006). Le montant de ces programmes est largement affecté par le transfert technique du montant des allocations de recherche. **A structure constante ils évoluent de 137 M€ soit une augmentation de 2,15 %, par rapport à la LFI 2006.**

S'agissant des programmes en cause les priorités du budget 2007 sont les suivantes :

- mise en œuvre des mesures du pacte pour la recherche, en priorité en faveur des jeunes chercheurs,
- consolidation des moyens des organismes s'agissant tant de l'emploi scientifique que des capacités de fonctionnement et d'équipement des laboratoires.

L'emploi scientifique : 1000 créations, priorité aux jeunes chercheurs

Création d'emploi : dans la prolongation de l'effort 2006

Les créations d'emploi iront renforcer en premier lieu les thématiques prioritaires de la politique de recherche (sciences du vivant, sciences des technologies de l'information et de la communication, sciences pour l'ingénieur, développement durable et énergie). Elles accompagneront aussi la mise en place des pôles de recherche et d'Enseignement Supérieur, des Réseaux Thématiques de Recherche Avancée, des pôles de compétitivité, à laquelle les établissements de recherche prennent une part très active en particulier dans les pôles à vocation ou de niveau mondial.

Ainsi,

- **140 postes supplémentaires de chercheurs,**
- **410 postes supplémentaires de personnels ingénieurs et techniciens (IT)**
- **200 postes de contractuels de haut niveau pour les EPST**
- **100 postes de contractuels à durée indéterminée pour les EPIC**

seront créés.

Présentation générale du projet de budget 2007

50 autres emplois bénéficieront aux programmes relevant d'autres ministères que celui de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Soutien aux jeunes chercheurs

Un ensemble très significatif de mesures en faveur des jeunes chercheurs est proposé, afin de conforter leur situation et de mieux reconnaître leur investissement en matière de recherche

- **création de 100 postes de post-doctorants supplémentaires** à la rentrée 2007 (+ 1,86 M€) s'ajoutant aux 700 déjà ouverts (soit 27,85 M€ au total),
- augmentation de **175 du nombre de conventions CIFRE** (leur nombre total est porté à 1 475 en 2007 – 1 200 en 2005),
- ouverture de moyens supplémentaires pour lancer à partir de 2007 un nouveau dispositif de « **conventions pour l'innovation et la promotion de la recherche en entreprise** » (**CIPRE**) **visant à favoriser l'insertion des post-doctorants en entreprise (0,91 M€ pour un effectif prévisionnel de 100 conventions)**,
- maintien du dispositif des CORTECHS (220 entrées prévues en 2007 comme en 2006)

Politique salariale

Le ministère en charge de la recherche souhaite promouvoir une politique de gestion des ressources humaines plus dynamique et reconnaissant mieux l'excellence et l'investissement des personnels.

Les moyens sont renforcés par une enveloppe de 4,61 M€ permettant :

- **d'accroître les contingents annuels de promotion** de grade et de corps de personnels chercheurs et IT
- de **revaloriser les régimes indemnitaires** existants
- de créer de nouveaux régimes indemnitaires reconnaissant **l'excellence des travaux de recherche de jeunes chercheurs (dispositif des bourses Descartes : 0,9 M€)**
- **de favoriser l'exercice de fonctions d'enseignement par des chercheurs (0,34 M€).**

Il s'agit principalement de financer la mise en œuvre des mesures salariales générales décidées en 2006 (+52,68 M€), de prendre en compte les créations d'emplois intervenues en 2006 (+11,45 M€) et le schéma salarial 2007 (2,05 M€).

Fonctionnement et investissements

L'augmentation des moyens de fonctionnement et d'équipement des laboratoires et des équipes de chercheurs est poursuivie : **12,3 M€ supplémentaires** sont ouverts à ce titre.

Le financement des très grandes infrastructures de recherche (TGIR) est prévu à hauteur de 239,85 M€.

Dans ce même cadre est également assuré le financement **des engagements internationaux** de la France auprès des organisations scientifiques internationales (**181,78 M€**).

Une nouvelle ligne budgétaire est créée pour assurer le financement d'ITER en 2007 à hauteur de 16,9 M€.

Enfin, la société civile GENCI (Grand équipement national de calcul intensif) est créée. Elle assurera dès 2007 la maîtrise d'ouvrage du calcul intensif à vocation scientifique en France. Elle sera dotée de 100 M€ sur une période 4 ans (25M€ par an) pour réaliser les investissements nécessaires à la compétitivité de notre pays dans ce domaine. Elle contribuera à mutualiser l'ensemble des efforts

Présentation générale du projet de budget 2007

financiers réalisés par les différents organismes scientifiques (CNRS, CEA, Universités), qui étaient dispersés auparavant.

Les autres programmes de la MIRES

L'évolution des programmes Recherche de la MIRES ne relevant pas du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est **36,42 M€ (+1,48 %)** (pour un total de **2 531 M€** soit + 72,49 M€ à structure courante).

▪ **Ministère de l'Ecologie et du Développement durable :**

Les crédits du programme Recherche dans le domaine des risques et des pollutions sont reconduits à 278,75 M€ (par ailleurs, l'IRSN bénéficiera du rattachement de 10 M€ au titre de la taxe sur les installations nucléaires de base tandis qu'il s'élevait à 4M€ en 2006-).

▪ **Ministère en charge de l'Industrie :**

A structure constante, **52,05 M€ supplémentaires** en AE sont ouverts sur le programme **Recherche industrielle** (+ 34,05 M€ en CP), pour notamment le financement des pôles de compétitivité **auxquels seront consacrés 42 M€ d'engagements supplémentaires. Ce programme atteint ainsi 627M€ en AE et 559 M€ en CP** (soit 648M€ en AE et 580M€ en CP, après transfert des contributions des autres ministères -hors défense- au fonds interministériel). Les aides directes au titre des pôles de compétitivité sont ainsi portées, au sein du FCE qui est devenu en 2006 fonds unique et interministériel en la matière, de 180 M€ (ou 195 avec crédits « défense ») à 222M€ (« hors part défense »).

▪ **Ministère en charge des Transports :**

Les moyens du programme Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat baissent à structure constante de 6,3 M€ en CP et 14,12 M€ en AE (382,77 M€ en AE et 380,51 M€ en CP à structure courante). Cette réduction des moyens du programme est exclusivement due à un ajustement technique des versements d'avances remboursables.

▪ **Ministère de la Défense :**

Les crédits du programme Recherche duale sont reconduits à 200 M€ (dont 165 M€ au titre du CNES et 35 M€ au titre du CEA).

▪ **Ministère de la Culture :**

Les crédits du programme Recherche culturelle et Culture scientifique (152,12 M€ en AE et 150,86 M€ en CP) progressent à structure constante de 2,76 M€ en AE et 1,75 M€ en CP au profit du Palais de la Découverte.

▪ **Ministère de l'Agriculture et de la Pêche**

Les crédits du programme Enseignement supérieur et Recherche agricole s'élèvent à 273,17 M€ en AE et 276,61 M€ en CP, soit +13.2 en AE et +14.8 en CP au titre du support du programme. Cette variation est induite par des mesures de transfert technique de masse salariale et par la création de 15 emplois dans les Etablissements publics de ce programme.

Présentation générale du projet de budget 2007

La montée en charge des appels à projets et des financements incitatifs portés par les agences (+ 280 M€)

Agence nationale pour la recherche

Le budget d'interventions de l'ANR, transformée en établissement public administratif à compter du 1er janvier 2007, **sera portée en 2007 à 825 M€ de crédits d'engagement** (700 M€ en 2005 et 800 M€ en 2006) et de 590 M€ à **825 M€ en CP (+235 M€)**, afin d'intensifier le financement des projets de recherche et d'honorer la programmation scientifique de 2005, 2006 et 2007.

Ces crédits supplémentaires permettront à l'ANR

- de poursuivre la couverture en CP des aides pluriannuelles liées à la programmation scientifique 2005 et 2006 de l'agence (soit de l'ordre de 375 M€),
- de lancer une nouvelle programmation scientifique, pour un volume de crédits d'engagement en progression de près de 3 % par rapport à 2006 dans les domaines qui seront définis comme prioritaires par ses comités d'experts. Cette programmation inclura en particulier une montée en charge du financement des « Instituts Carnot », (40 M€ en 2006), label qui récompense l'excellence scientifique des laboratoires et leur apporte un soutien financier spécifique

Une enveloppe spécifique de 300 M€ a été affectée à l'ANR pour financer les nouvelles structures de coopération scientifique créées par la loi de programmes pour la recherche du 18 avril 2006, les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), les réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) et les centres thématiques de recherche et de soins (CTRS).

Oseo-ANVAR

Une enveloppe de 45 M€ de crédits supplémentaires est ouverte au titre de l'engagement du Gouvernement de doubler en trois ans le montant des interventions du groupe OSEO-ANVAR ; ces moyens atteignent ainsi 160 M€ en PLF 2007.

Présentation générale du projet de budget 2007

Un ensemble cohérent de dépenses fiscales supplémentaires (+ 280 M€)

Conformément à la loi de programme du 18 avril 2006, le projet de loi de finances pour 2007 comporte un nouveau volet de dépenses fiscales destinées à dynamiser et orienter l'effort de recherche des entreprises. L'ensemble des dépenses fiscales atteindra ainsi 1570 M€. Sont ainsi prévus :

- **170 M€ au titre de la montée en charge du crédit impôt recherche – CIR – (soit un montant attendu de dépenses fiscales de 900 M€ pour ce dispositif en 2007)**
- **10 M€ au titre de l'évolution tendancielle du dispositif d'allègement fiscal en faveur des jeunes entreprises innovantes,**
- **50 M€ au titre des allègements fiscaux (exonération totale ou partielle des bénéficiaires) en faveur des entreprises participant à un projet de recherche et de développement dans un pôle de compétitivité,**
- **10 M€ au titre de deux nouvelles dispositions** introduites par la loi de programme du 18 avril 2006 : exonération du paiement de l'impôt sur les sociétés pour les organismes de recherche, les établissements publics d'enseignement supérieur, les personnes publiques créées pour la gestion d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ou d'un réseau thématique de recherche avancée (RTRA) et les fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche et réduction d'impôt sur les sociétés et d'impôt sur le revenu au titre des versements des entreprises aux RTRA créés sous la forme d'une fondation de coopération.
- **40 M€ au titre du remboursement anticipé du CIR aux jeunes entreprises innovantes et aux PME en forte croissance (« gazelles »), mesure nouvelle introduite en PLF 2007.**

Présentation générale du projet de budget 2007

Principaux éléments de la MIREs (21 312 M€ dans le PLF 2007)

Pour l'ensemble de la MIREs, les crédits de paiements inscrits au projet de loi de finances pour 2007 s'élèvent à 21 314 M€, soit une progression à structure constante de 2,58%, c'est-à-dire de 533 M€

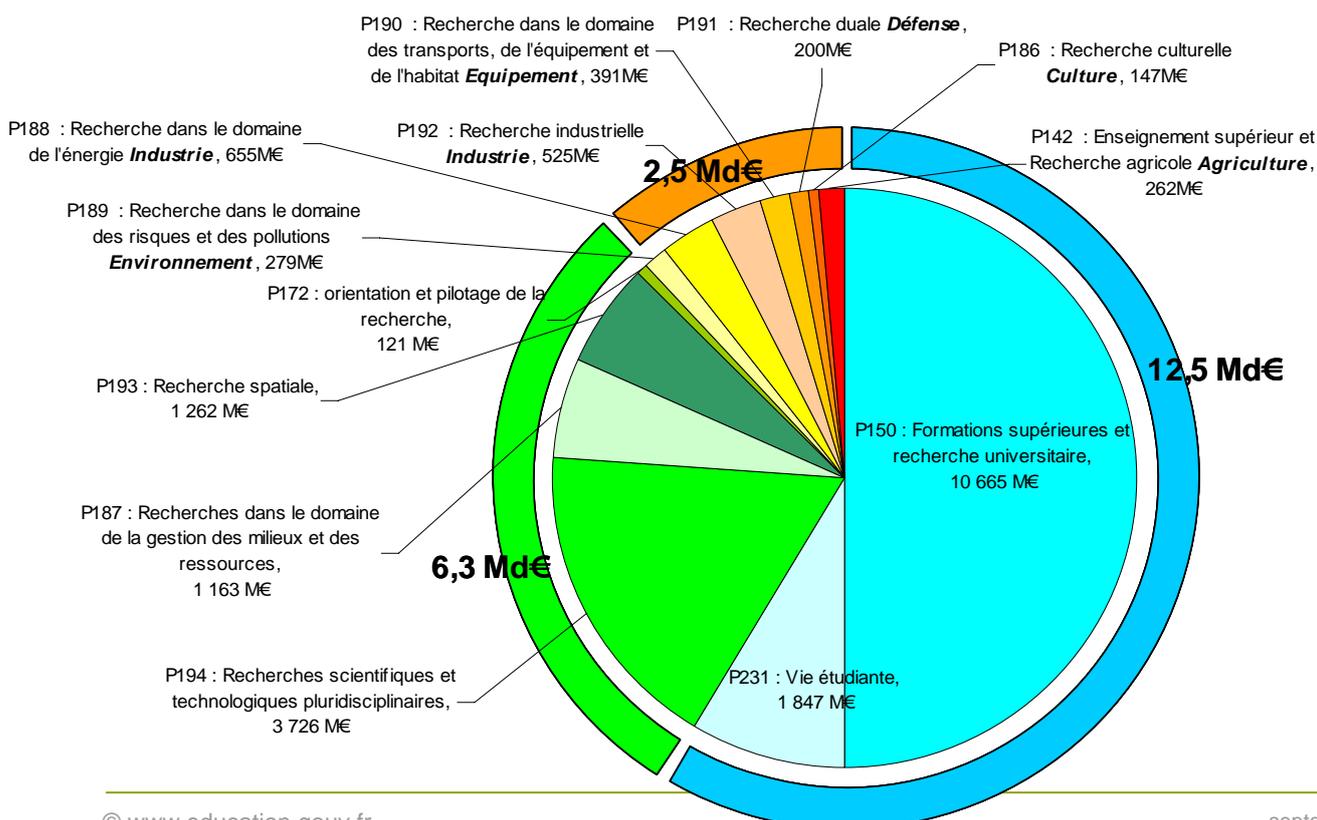
1. Les programmes de la MIREs

La mission est constituée de 13 programmes dont le détail est présenté ci-après. Ceux-ci peuvent être rassemblés en trois sous-ensembles.

- Le premier regroupe les programmes relevant d'autres ministères que le ministère en charge de la recherche et représente 2,5 Mds€.
- Le second rassemble l'enseignement supérieur, la recherche universitaire et la vie étudiante ; il représente 12,5 Mds€.
- Le dernier regroupe les programmes de recherche du ministère en charge de la recherche et de l'enseignement supérieur et rassemble principalement ses établissements publics (EPST et EPIC) pour 6,3 Mds€.

2.

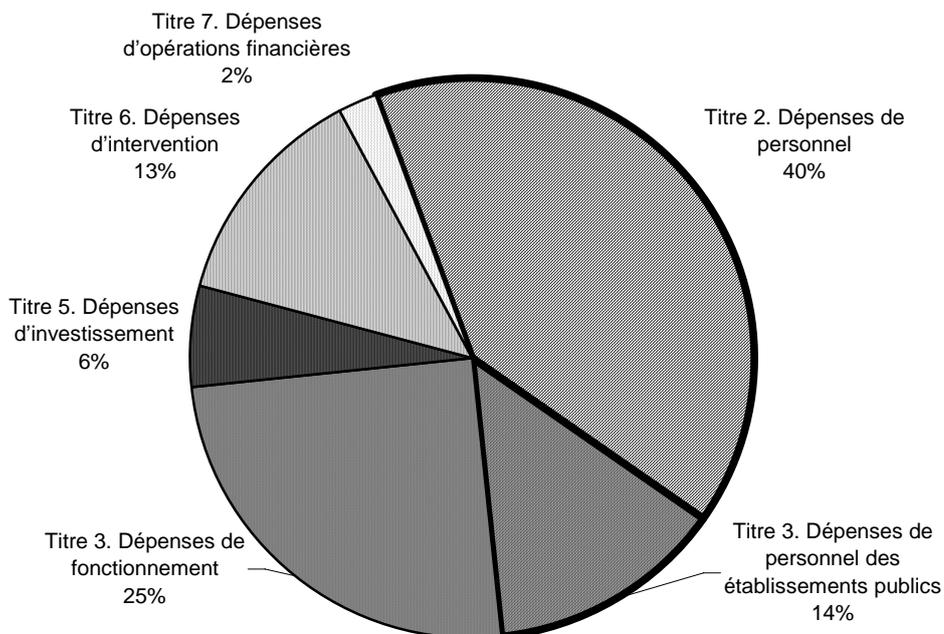
Crédits budgétaires de la MIREs en 2007



Présentation générale du projet de budget 2007

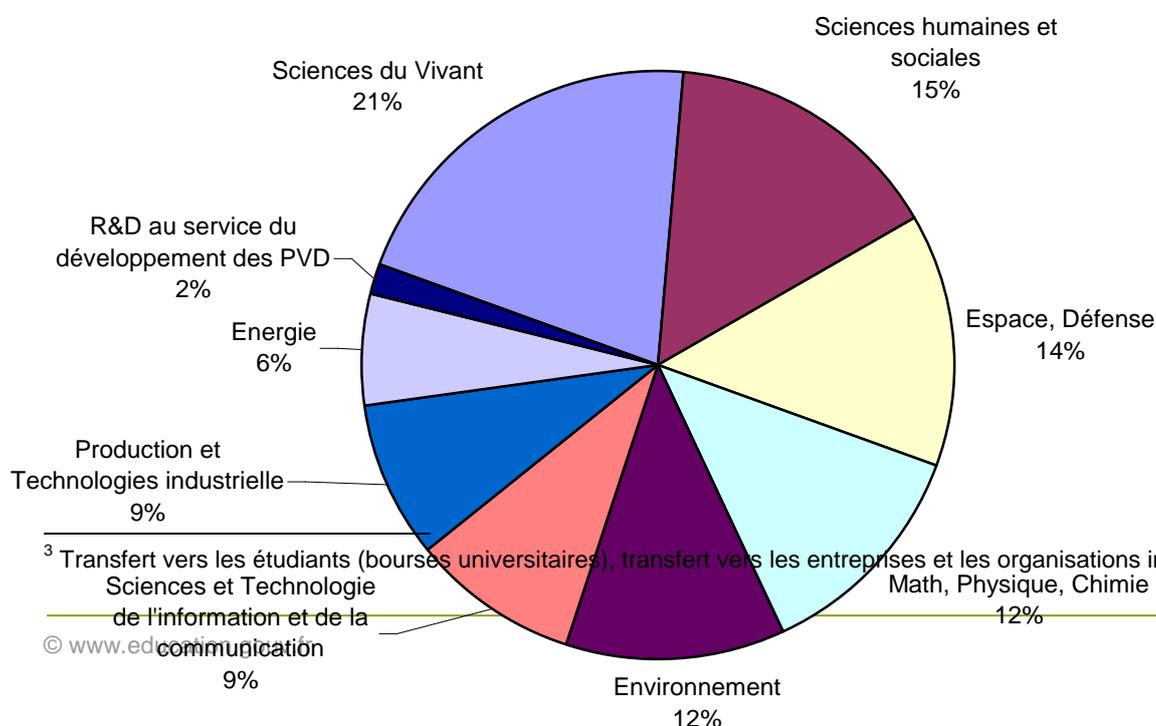
Dépenses de la MIREs ventilés par nature de crédits

Ventilation par titre des crédits de la MIREs (CP)



Titre 2. Dépenses de personnel	8 357 M€
Titre 3. Dépenses de personnel des établissements publics	2 829 M€
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	5 183 M€
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 217 M€
Titre 6. Dépenses d'intervention ³	2 664 M€
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	481 M€

3. Dépenses de recherche par thème de recherche



³ Transfert vers les étudiants (bourses universitaires), transfert vers les entreprises et les organisations internationales.